OFFICIEL.

SUITE DE LA 2me PAGE :

et personnelle licences, fonds, pensionnaires et autres ressources distinctes les uns des autres. Il tiendra des comptes corrects de toutes obligations de la ville, et fera tous les debours pour le compte de celle-ci par chèques, et les reçoits [illegible], et il ne fera aucun paiement, sauf au début à moins que la réclamation n'ait été allouée et autorisée par le Conseil et par un mandat tiré à cet effet. Il tiendra des comptes corrects des ressources, revenus et débours de la ville qui, en tout temps seront ouverts à l'inspection. Il fera des rapports au Conseil toutes les fois qu'il en sera requis par le Maire ou le Conseil, et il remplira tous les devoirs qui pourront lui être dévolus par une ordonnance de la ville. Le Conseil pourra, en cas d'absence ou incapacité à remplir les devoirs de son bureau, il élira un secrétaire "pro tem" qui remplira ces devoirs en sa place et à son lieu.

Sec. 5. Il est en outre, décrété, etc. Que la Section 20 ème de la susdite loi est et est amendée et rédigée de la façon suivante: Section 20. Il est, en outre, décrété, etc. Que l'Attorney de la ville sera un avocat dûment autorisé à exercer sa profession bien noté et sera le conseiller légal de la corporation en toutes matières ou conseiller légal peut être nécessaire. Il représentera la ville dans toutes les procédures judiciaires où la ville aura un intérêt, et il remplira tous autres devoirs de ressort de son département et qu'exigera le Conseil. Il recevra un traitement que fixera le Conseil.

Sec. 6. Il est, en outre, décrété, etc. Que la Section vingt-huitième de la susdite loi, est et est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant:

Sec. 21. Il est, en outre, décrété, etc. Que le voyer de la ville qui sera un ingénieur civil, bien noté remplira au conseil ou aux autorités propres de la ville quand il en recevra l'ordre, toutes les plans, spécifications, estimations et autres informations du ressort de son département que le conseil ou un officier autorisé pourra exiger. Il donnera tous les nivaux pour trottoirs, rues, ruisseaux, chemins de fer et autres travaux autorisés par le Conseil, pour lesquels aucun paiement ne sera fait. Il remplira tous autres devoirs que le Conseil pourra ordonner, et recevra un salaire que fixera le Conseil.

Sec. 7. Il est, en outre décrété, etc. Que la Section trente-neuvième de la susdite loi est et est amendée dans le langage qui suit:

Sec. 39. Il est en outre, décrété, etc. Que la propriété acquise à la ville de Monroe par la section une de la Loi 137 de 1898 sera exemptée du paiement de la taxe spéciale de trois mills levée pour aider à la construction dudit pont et la taxe spéciale de cinq mills levée dans le but de payer le principal et l'intérêt des bons émis par ladite ville pour des améliorations publiques, et la taxe spéciale de cinq mills autorisée à être imposée pour contribuer à la construction du chemin de fer Little Rock et Monroe, et la taxe spéciale de cinq mills semblable aux contribuables ruraux par ordonnance numéro 1217 du Conseil de la ville de Monroe adoptée et approuvée le 9 mai 1904, pourra que la propriété acquise à la ville de Monroe par la section une de la loi No. 137 de 1898 paie toutes les autres taxes levées par la Ville de Monroe, excepté la taxe de pont de trois mills ci-dessus, et pourra une, en outre, la propriété acquise à la Ville de Monroe en vertu des dispositions de la Section une de cette loi, paie toutes les taxes levées par la Ville de Monroe, excepté les taxes spéciales ci-dessus [illegible] du paiement desquelles elle est spécialement exemptée.

Sec. 8. Il est en outre décrété etc. Que cette loi prendra effet à partir de sa promulgation, et que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci soient par la présente révoquées.

E. H. SNYDER,
Orateur de la Chambre des Représentants.

[illegible] P. M. LAMBREMONT,
Président pro-tem du Sénat.

Approuvée le 24 juin A. D. 1904.

[illegible] BLANCHARD,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte:
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession et Vente en Partage. A l'Encan, JEUDI, le 25 août.

Centralement située.

MAGNIFIQUE RÉSIDENCE.

A proximité du "Union Depot", à quelques pas de la rue du Canal, et vis-à-vis de la synagogue. Maisons simples et doubles sur le Bayou St-Jean. Jolis sites pour manufactures, faisant face au Canal du Nouveau Bassin.

Dans l'affaire de la succession de Jules Arnaud Blanc.

No 73,919—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

[illegible] et en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 1 semaine jour de juillet 1904 et signé le 22ème jour de juillet 1904 par l'Hon. juge St Paul, de la Division susmentionnée, remplaçant l'Hon. [illegible] Juge de la Division A alors absent, et ordonnant que certaines propriétés foncières seront vendues par J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à enchère publique JEUDI, le 25 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, ce qui suit:

RESIDENCE, 847 RUE CARONDELET.

1° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent droits, voies et dépendances y appartenant, situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés par les Nos 10 et 11, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Joseph, Baronne et Julie, d'après le plan dressé par H. Delaunay, ingénieur civil, en mars 1832, déposé en l'étude de H. Stringer, ancien notaire de cette ville, lesdits lots mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Carondelet sur cent cinquante pieds de profondeur, tenant dans le fond à une ruelle vingt six pieds de largeur, ayant sur la rue St Joseph, en commun avec les lots et d'autres.

Les améliorations sont connues comme 847 rue Carondelet et consistent d'une grande résidence en briques à trois étages, contenant vestibule, grands salons, salle à manger, salle à [illegible], douze ou plus chambres à coucher, chambres à bain, chambres pour domestiques, etc.

MAISON SIMPLE 1819 RUE MOSS.

2° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Cinquième District de cette ville et désignés par les lettres B et C sur un dessin fait par Louis H. Pilié, député voyer de ville, daté le 11 février 1876 et annexé à un acte de vente des dits lots passé pardevant Amédée Dreux, notaire, en cette ville le 31 mai 1876, lesdits lots sont contigus, ils ont ensemble mesurant cent vingt pieds de front sur la rue Moss, sur une profondeur de cent quatre vingt dix neuf pieds dix pouces et sept lignes, 199 10, 7 environnant de la propriété de la veuve Roux ou Coutier et cent cinquante pieds six pouces et deux lignes, 150 11, sur la ligne du fond, se divisant du lot C, le lot B contient quarante neuf pieds 1 pouce, 49 1, de face à la rue Moss, sur un total de deux cent huit pieds dix pouces et cinq lignes, 208 10 5, sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds onze pouces cinq lignes, 150 11 5, et le lot C mesurant quarante neuf pieds 1 pouce, 49 1, de face à la rue Moss, sur un total de deux cent huit pieds dix pouces et cinq lignes, 208 10 5, sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds onze pouces cinq lignes, 150 11 5, et se trouvant entre les lots A et B, ayant depuis et sur la ligne Nord-Est, se divisant du lot A et No 1 sur la rue Moss.

Les améliorations sont connues comme 1819 rue Moss et consistent en une maison de maître contenant 4 chambres, 2 cabinets et chambre à bain.

MAISONS DOUBLES 1000-02 RUE MOSS ET 3311-13 RUE ST-PHILIPPE.

3° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Port et Saint Hagan, autrefois Piremont et Philippe, désignés par les lettres A, B et C sur un dessin fait par Louis H. Pilié, député voyer de ville, daté le 11 février 1876, et annexé à un acte de vente des dits lots passé pardevant Amédée Dreux, notaire, en cette ville le 31 mai 1876, lesdits lots sont contigus, ils ont ensemble mesurant cent vingt pieds de front sur la rue Port et cent vingt pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent quarante pieds dix pouces et quatre lignes, 140 10 4, et se divisant du lot A, le lot B contient trente pieds de front sur la rue Port et trente pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent quarante pieds dix pouces et quatre lignes, 140 10 4, et se divisant du lot C, le lot A contient trente pieds de front sur la rue Port et trente pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent quarante pieds dix pouces et quatre lignes, 140 10 4, et se divisant du lot B, le lot C contient trente pieds de front sur la rue Port et trente pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent quarante pieds dix pouces et quatre lignes, 140 10 4, et se divisant du lot B et No 1 sur la rue Port.

Les améliorations sont connues comme 1313 rue Moss et consistent en une maison de maître contenant 4 chambres, 2 cabinets et chambre à bain.

CHANTIER DE BOIS, 1229 RUE JULIE.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, autrefois Rousseau et Franklin, autrefois St Pierre, et désigné par le lot A, d'après le plan dressé par Louis H. Pilié, député voyer de ville, daté le 11 février 1876 et annexé à un acte de vente des dits lots passé pardevant Amédée Dreux, notaire, en cette ville le 31 mai 1876, ledit lot mesurant cent vingt pieds de front sur la rue Julie, entre la rue Bagatelle, autrefois Rousseau, et Franklin, autrefois St Pierre, sur une profondeur de cent vingt pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, et se divisant du lot B, ledit lot étant occupé comme chantier de bois, une bâtisse à usage [illegible].

MAISON EN BRIQUES A DEUX ETAGES, 1233 rue JULIE coin de la rue Franklin.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, autrefois Rousseau et Franklin, autrefois St Pierre, et désigné par le lot A, d'après le plan dressé par Louis H. Pilié, député voyer de ville, daté le 11 février 1876 et annexé à un acte de vente des dits lots passé pardevant Amédée Dreux, notaire, en cette ville le 31 mai 1876, ledit lot mesurant cent vingt pieds de front sur la rue Julie, entre la rue Bagatelle, autrefois Rousseau, et Franklin, autrefois St Pierre, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, et se divisant du lot B, ledit lot étant occupé comme chantier de bois, une bâtisse à usage [illegible].

Les améliorations sont connues comme 1233 rue Julie, à l'encoignure de la rue Franklin.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le solde en un et deux ans, portant intérêt au taux de 6 pour cent par an, payable par moitié, avec hypothèque conventionnelle et privilège de vendeur sur les immeubles vendus, et hypothèque conventionnelle sur les immeubles appartenant à l'acquéreur, et cautionnement solidaire de tout acquéreur, et assurance contre l'incendie au profit de ladite veuve Roux ou Coutier et quatre vingt trois pieds quatre pouces et deux lignes, 83 4 2, sur la ligne Nord-Est, se divisant du lot A et No 1 sur la rue.

Les améliorations sont connues comme 1313 rue Moss et consistent en une maison de maître contenant 4 chambres, 2 cabinets et chambre à bain.

MAISONS DOUBLES 1000-02 RUE MOSS ET 3311-13 RUE ST-PHILIPPE.

Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Port et Saint Hagan, autrefois Piremont et Philippe, désignés par les lettres A, B et C sur un dessin fait par Louis H. Pilié, député voyer de ville, daté le 11 février 1876, et annexé à un acte de vente des dits lots passé pardevant Amédée Dreux, notaire, en cette ville le 31 mai 1876, ledit lot A2 mesurant cent vingt pieds de front sur la rue Port et cent vingt pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent quarante pieds dix pouces et quatre lignes, 140 10 4, et se divisant du lot B2 et du lot C2, ledit lot B2 mesurant cent vingt pieds de front sur la rue Port et cent vingt pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent quarante pieds dix pouces et quatre lignes, 140 10 4, et se divisant du lot A2 et du lot C2, ledit lot C2 mesurant cent vingt pieds de front sur la rue Port et cent vingt pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent quarante pieds dix pouces et quatre lignes, 140 10 4, et se divisant du lot A2 et du lot B2.

Les améliorations sont connues comme 3311-13 rue St Philippe et consistent en deux maisons doubles, chacune de 2 et 3 chambres de ligne, 3311 43 [illegible] chambres de ligne, 3313 43 [illegible] chambres de ligne.

CHANTIER DE BOIS, 1229 RUE JULIE.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, autrefois Rousseau et Franklin, autrefois St Pierre, et désigné par le lot A, d'après le plan dressé par Louis H. Pilié, député voyer de ville, daté le 11 février 1876 et annexé à un acte de vente des dits lots passé pardevant Amédée Dreux, notaire, en cette ville le 31 mai 1876, ledit lot mesurant cent vingt pieds de front sur la rue Julie, entre la rue Bagatelle, autrefois Rousseau, et Franklin, autrefois St Pierre, sur une profondeur de cent vingt pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, et se divisant du lot B, ledit lot étant occupé comme chantier de bois, une bâtisse à usage [illegible].

MAISON EN BRIQUES A DEUX ETAGES, 1233 rue JULIE coin de la rue Franklin.

7° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, autrefois Rousseau et Franklin, autrefois St Pierre, et désigné par le lot A, d'après le plan dressé par Louis H. Pilié, député voyer de ville, daté le 11 février 1876 et annexé à un acte de vente des dits lots passé pardevant Amédée Dreux, notaire, en cette ville le 31 mai 1876, ledit lot mesurant cent vingt pieds de front sur la rue Julie, entre la rue Bagatelle, autrefois Rousseau, et Franklin, autrefois St Pierre, sur une profondeur de cent vingt pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, et se divisant du lot B, ledit lot étant occupé comme chantier de bois, une bâtisse à usage [illegible].

Les améliorations sont connues comme 1233 rue Julie, à l'encoignure de la rue Franklin.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le solde en un et deux ans, portant intérêt au taux de 6 pour cent par an, payable par moitié, avec hypothèque conventionnelle et privilège de vendeur sur les immeubles vendus, et hypothèque conventionnelle sur les immeubles appartenant à l'acquéreur, et cautionnement solidaire de tout acquéreur, et assurance contre l'incendie au profit de ladite veuve Roux ou Coutier et quatre vingt trois pieds quatre pouces et deux lignes, 83 4 2, sur la ligne Nord-Est, se divisant du lot A et No 1 sur la rue.

Les améliorations sont connues comme 1313 rue Moss et consistent en une maison de maître contenant 4 chambres, 2 cabinets et chambre à bain.

MAISONS DOUBLES 1000-02 RUE MOSS ET 3311-13 RUE ST-PHILIPPE.

8° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Port et Saint Hagan, autrefois Piremont et Philippe, désignés par les lettres A, B et C sur un dessin fait par Louis H. Pilié, député voyer de ville, daté le 11 février 1876 et annexé à un acte de vente des dits lots passé pardevant Amédée Dreux, notaire, en cette ville le 31 mai 1876, ledit lot A2 mesurant cent vingt pieds de front sur la rue Port et cent vingt pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent quarante pieds dix pouces et quatre lignes, 140 10 4, et se divisant du lot B2 et du lot C2, ledit lot B2 mesurant cent vingt pieds de front sur la rue Port et cent vingt pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent quarante pieds dix pouces et quatre lignes, 140 10 4, et se divisant du lot A2 et du lot C2, ledit lot C2 mesurant cent vingt pieds de front sur la rue Port et cent vingt pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent quarante pieds dix pouces et quatre lignes, 140 10 4, et se divisant du lot A2 et du lot B2.

Les améliorations sont connues comme 3311-13 rue St Philippe et consistent en deux maisons doubles, chacune de 2 et 3 chambres de ligne, 3311 43 [illegible] chambres de ligne, 3313 43 [illegible] chambres de ligne.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Isabel A. Bell vs Morris Seeliger—No 18,201.
Isabel A. Bell vs Morris Seeliger—No 18,202.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à la vente à enchère publique, le LUNDI, 1 août 1904, à 11 heures a.m., sur les lieux, No 818 avenue Howard, à l'encoignure de la rue Baronne, dans le premier district de cette ville, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un contenu de la pharmacie à l'encoignure de l'avenue Howard et la rue Baronne, consistant en une grande quantité de drogues, étagères complètes, vitrines, parfumerie, peintures, bres, un National Cash Register, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. Henry Renshaw, avocat pour les plaignants.
4 août—4 11 15

Thos Sweeney vs Thos McKissic.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 19,055 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 9 août 1904, à 11 heures a.m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. Richard A. Vidrine, avocate.
31 jui—31—août 7 9

Mme Jacobine Hellerbach, etc. vs David Abrahamson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 19,090. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. F. J. Patorno, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 8 août 1904, à 11 heures A.M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Le contenu d'une buverie consistant en vins assortis et liqueurs, chaises, tables, pendules, cigares, National Cash Register, un indicateur, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. — Frank McGlynn, avocat pour les plaignants.
29 juil—29—août 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Doran.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,912 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par E. J. Tabergne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. John Watt Duffy, avocat.
4 août—4 13

Succession de Mme Catherine Lutz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 72,295 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Henry Lutz, Sr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert J. Massey, M. E. Rouhier, avocats.
4 août—4 13

Succession de Allen A. Goins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 53,757 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Allen E. Goins, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.
4 août—4 13

Succession de Mathias Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,654 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par William Adler et Mme Cerf Hirsch, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Charles Rosen, avocat.
4 août—4 13

Succession de John Meppel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 56,151 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte présenté par Jacob J. Peters, tuteur des mineurs Keppel, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
A. M. Buchman, McEnery Dodds & Boatner, avocats.
28 juil—28—août 1 6

Succession de Joseph Eiman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 73,376 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par George Eiman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte et ledit administrateur déchargé. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
29 juil—29—août 2 7

Succession de Thomas Kilroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,352 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par William E. Kelly, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
J. J. O'Connor, avocat.
27 juil—27 31—août 5

Succession de Mme Barbara Kleisinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 74,051 — Division C — Attendu que Mlle Barbara L. Kleisinger a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Barbara Kleisinger, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. G. G. Kronenberger, avocat.
26 juil—26 30—août 4

Succession de Francis Tague.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72,176 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Bridget Tague, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte et ledit administrateur déchargé. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
26 juil—26 30—août 4

Succession de John Kileyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,091 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte présenté par Mlle Bridget Tague, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
26 juil—26 30—août 4

VENTES A L'ENCAN.

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE.

No 2026 Rue Derbigny.

A L'ENCAN

Succession de William Robert Dunn.

No 73,833—Division D—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. juge John St Paul siégeant, ledit ordre daté et signé le 11 juillet 1904, adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 11 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Port, St Claude et Lafayette, désigné par le numéro Dix, sur un plan par C. Lucas Lewis, député voyer de ville, daté le 14me jour de mars 1896, et mesurant trente-deux pieds six pouces et septième (32 6 7) de face à la rue Derbigny, sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres. La maison est retirée derrière une jolie barrière en pignots et dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., d'après le plan.

Conditions: Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire.

WILL J. MORGAN,
Encanteur, bureau No 331 rue Carondelet.
Walter L. Gleason, avocat.
13 jui—13 17 24 31—août 7 11

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

No 71,317—Division B.

Mme Cath. rue Dorvin vs Mme Catherine Finly, femme de Heliodore Le Court, et al.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 304 rue Baronne — JEUDI, le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1904 et signé le 23 juin 1904 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai après descriptes, à savoir:

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances y attachés et appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné comme le lot No Un de l'îlet No Trois, maintenant No Quarante-trois, borné par les rues Patterson et Thayer et les avenues Pacifique et Elmira, d'après un plan fait par W. T. Thompson, voyer, le 17 mars 1896, déposé en l'étude de James Graham, anciennement notaire, mesurant vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson et courant au travers de la rue Thayer, sur laquelle elle a la même mesure, et cent soixante dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade à l'avenue Pacifique, et cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé contigu au lot No deux.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No deux de l'îlet No Trois, maintenant No Quarante trois d'après le plan de C. U. Lewis, voyer de cette ville, daté juin 1896 et annexé à un acte de vente passé pardevant W. J. Castell, autrefois un notaire en cette ville. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson sur une profondeur de cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No un et cent quatre vingt deux pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du lot No trois. Ledit îlet No Trois, maintenant Quarante trois est borné par les avenues Pacifique et Elmira et les rues Patterson et Thayer.

Termes et conditions, à se voir. Un tiers au plus comptant et le balance s'il y en a en un crédit de un an ou deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de la vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent (7 0/0) d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent (5 0/0) honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer et assumer ci-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété vendue dues et exigibles dans l'année 1904, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Ainsi, le même jour et endroit immédiatement après que la propriété foncière sera vendue, il sera offert un lot de meubles de maison, maintenant situé au No 816 rue Philip.

Conditions—Comptant.

Edgar M. Cahn, avocat.
10 juil—10 17 24 31—août 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Kleyle et Teresa Shilla, sa Veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72,091 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte présenté par Georges W. Kleyle, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Andrew Hero, avocat.
27 juil—27 31—août 5

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente propriété commerciale,

Bâtisse en briques à quatre étages,

No 300 rue Magasins,

Dans le centre des affaires en gros. A une jetée de pierre de la rue du Canal et du "Board of Trade".

Magnifiques Lots à Bâtir

Près de l'avenue St-Charles,

Dans l'îlet des rues Robert, Soniat, Dryades et St-Denis.

Dans l'îlet des rues Baronne, Dryades, Robert et Soniat.

COTTAGE SIMPLE

No 2024 rue Tchoupitoulas,

Entre les rues Adele et Joséphine.

—ET—

LOTS

Dans l'îlet des rues Upperline, Mary, Levée et le fleuve Mississipi

SUCCESSION DE FRANCIS J. QUINLAN.

No 73,467—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN — Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 1er septembre 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 27 juillet 1904, par l'Hon. W. R. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 131, borné par la rue Magazine, Tchoupitoulas, Gravier et Peydras, désigné par le No 1 sur un devis annexé à un acte pardevant W. O. Hart, notaire, le 12 mai 1892, et d'après lequel devis ledit lot se trouve à l'encoignure des rues Magazine et Gravier, mesurant vingt quatre pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine, vingt six pieds trois pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, faisant face à l'allée connue comme Bank Arcade sur une profondeur de cinquante neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Gravier et cinquante neuf pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne du côté opposé contigu au lot No 2.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à quatre étages, le rez de chaussée servant comme un bureau et la balance des étages servant comme chambres d'emmagasinage, la bâtisse est en parfaite condition et louée jusqu'au 30 septembre 1905.

2° Une portion de terre ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robert, Soniat, Dryades et St-Denis, et mesurant cent quatre vingt deux pieds neuf pouces de face à la rue Robert, trois cent deux pieds neuf pouces sur la ligne du fond sur une profondeur de cent vingt pieds faisant face à la rue St Denis, et une première profondeur sur la ligne du côté opposé de soixante pieds où ladite portion de terre a une largeur de cent vingt pieds sur une ligne parallèle avec la rue Robert et courant jusqu'à la rue Dryades, de là une deuxième profondeur faisant face à la rue Dryades de soixante pieds jusqu'à la ligne du fond.

3° Quatre lots de terre avec toutes les dépendances ci-dessus y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Soniat et Robert, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun vingt six pieds six pouces de face à la rue Soniat, par une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles le tout, plus ou moins, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Soniat et Dryades.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Leves, Josephine, Water et Adèle, désigné par la lettre G de l'îlet No 1, laquel lot mesurant soixante trois pieds onze pouces de face à la rue Levée, formant l'encoignure des rues Levée et Joséphine, sur une profondeur et façade à